

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
FI-12 - Affectation
des résultats 2025 –
Budget Locaux
Commerciaux

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux dispositions budgétaires et comptables prévues par l'instruction M57, de décider de l'affectation du résultat excédentaire apparaissant à la section de fonctionnement de ce budget à la clôture de l'exercice 2025.

Budget des locaux commerciaux

1° Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	296 599,90 €
Déficit d'investissement	-14 285,37 €
Déficit des reports d'investissement	0,00 €
Résultat global à affecter pour 2026	282 314,53 €

Le résultat de fonctionnement excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) et, pour le solde et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Objet :
FI-12 - Affectation
des résultats 2025 –
Budget Locaux
Commerciaux

Vu l'instruction M57,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement
2025 dégagés sur le budget des locaux commerciaux de la Ville d'Oyonnax,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2025 :

2° Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025

Affectation des résultats	
C/001 – Déficit d'investissement reporté	-14 285,37 €
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	14 285,37 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	282 314,53 €

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le
- par sa publication le **02 JUL 2026**

Le Maire

